



Service émetteur :  
Direction de la santé publique et environnementale

Affaire suivie par :  
**Dr Antoinette ROUSTEAU**  
Département veille et sécurité sanitaires  
[Ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:Ars45-alerte@ars.sante.fr)  
02 38 77 32 10

Orléans, le 2 février 2026

**CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE**

**Délivré dans le cadre de transports de corps ou de cendres issues de crémation à l'étranger**

Compte tenu des informations issues des dispositifs de surveillance sanitaire, je soussigné, Dr Antoinette ROUSTEAU, agissant en qualité de conseillère médicale de l'ARS Centre Val de Loire, atteste, pour l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire, de l'absence d'épidémie pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au sens du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.

Dr Antoinette ROUSTEAU  
Conseillère médicale  
Département Veille et sécurité sanitaire  
ARS Centre Val de Loire